

Un été à Civray

Juillet 2023



Maire :

Sonia Pazos-Monvoisin

1er Adjoint :

Gilles Gonthier

2ème Adjoint :

Serge Jeanzac

3ème Adjoint :

Philippe Guillard

4ème Adjoint :

Daniel Lemaistre

Conseillers municipaux :

Laurence Billaud

Gilles Philippe

Séverine Philippe

Annick Chantôme

Xavier Feuillet

Romain Ledet

Julien Legrand

Mairie de Civray

2 place de l'Eglise, 18290 Civray
Tel: 02.48.55.14.09

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30-17h

Mardi et mercredi : 9h-12h

Jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Samedi : sur rendez-vous



mairie.civray@gmail.com



Commune de Civray-18290



www.civray-cher.fr

Chères Civrayennes, Chers Civrayens,

L'été est déjà bel et bien installé et pour beaucoup si les vacances d'été arrivent à grands pas, pour d'autres c'est le début des moissons et le balai des machines agricoles... Civray n'y échappe pas.

Dans ce mini bulletin, vous retrouverez les projets retenus pour l'année 2023 en fonction des priorités et surtout en fonction du budget communal. La sécurité et la rénovation énergétique ont été les 2 axes privilégiés. Ainsi, en automne prochain, la sécurisation de la route des Chagnières dans le bourg verra enfin le jour. L'accessibilité de l'Eglise et la salle d'Entrevins sera achevée. L'éclairage public au Coudray sera intégralement remplacé par du led. L'évacuation des eaux pluviales rue des Vignes sera renouvelée. Enfin, l'équipe municipale étudie la possibilité de rénover le mode de chauffage de quelques bâtiments communaux énergivores.

Les projets pour améliorer notre quotidien sont nombreux mais le budget ne nous permet pas d'aller plus vite. Nous nous devons d'être vigilants car il y a des paramètres que nous ne pouvons maîtriser totalement comme le budget alloué à la consommation électrique : il explose alors que la consommation baisse. Nous avons à cœur de faire évoluer notre commune et il reste encore beaucoup à faire.

L'équipe reste mobilisée et vous donne rendez-vous le 14 juillet pour la traditionnelle galette dans tous les hameaux à partir de 18h !

L'équipe municipale vous souhaite de belles vacances !

Sonia Pazos-Monvoisin

Projets 2023

Investissements	Coût HT	Coût TTC	Subventions
Rénovation du réseau d'eau pluviale, rue des Vignes	10 000,00 €		Non subventionnable
Passage en leds Grande Rue	4 986,62 €		Reste à charge après subvention SDE18
Extension éclairage public Route de Bois-Ratier/Grande Rue	1 351,00 €		Reste à charge après subvention SDE18
Accessibilité église/salle d'Entrevins/salle des fêtes	15 307,12 €	18 368,55 €	6122,85 € (DETR)
Sécurisation routière	17 676,94 €	21 212,33 €	14141,55 € (8868,47 € amendes de police/5303,08 € DETR)
Trottoirs Pont du Coudray		2 500,00 €	Non subventionnable
Remplacement thermostats mairie/poste	552,00 €	662,40 €	Non subventionnable
Installation pompe à chaleur mairie		15 000,00 €	7500 € (5000 € Fonds Verts/2500 € SDE 18)
Mobilier bibliothèque	469,38 €	563,26 €	234,69 € (Médiathèque Départementale)
Matériel informatique mairie (micros, serveur...)		1 700,00 €	Non subventionnable
Matériel technique (taille-haie)	800,00 €	1 000,00 €	Non subventionnable

Investissement			
D	Chapitre	Objet	Somme
E P E N S E S	001	Déficit d'investissement reporté	58 993.78 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	45 068.36 €
	204	Plan Rêve + réparations diverses	17 564.78 €
	21	Projets accessibilité, sécurisation, matériel divers	63 738.99 €
	TOTAL : 185 352.91 €		

Investissement			
R	Chapitre	Objet	Somme
E C E T T E S	010	FCTVA + taxe d'aménagement + excédent de fonctionnement	74 438.80 €
	13	Subventions accessibilité + sécurisation	33 887.25 €
	16	Caution locative	390.00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	7500.00 €
	024	Produits des cessions (vente parcelle E480)	66 000.00 €
	040	Amortissements	3 149.86 €
TOTAL : 185 352.91 €			

Projet : réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales à Entrevins

Courant mars, après de violentes averses, la Municipalité a dû faire appel en urgence à l'entreprise SOA pour nettoyer les canalisations du réseau d'évacuation des eaux pluviales, après que l'eau soit restée sur la chaussée dans la Rue des Vignes.

L'entreprise a curé les canalisations se trouvant dans le secteur, mais elle n'a pu terminer son nettoyage car elle a découvert que le busage était détruit en plusieurs endroits dans la partie située sous des terres agricoles.

La Municipalité a donc décidé de faire changer la canalisation et aussi de curer les 2 exutoires, ce qui n'a pas été fait depuis de nombreuses années. La dépense a été inscrite au budget 2023.

Quatre entreprises ont été consultées et doivent nous adresser leurs devis.

Les 2 propriétaires des terres agricoles ont donné leur accord pour que les travaux soient réalisés dans leurs propriétés.



Rue des Vignes

Fonctionnement			
D	Chapitre	Objet	Somme
E P E N S E S	011	Charges à caractère général	248 556.50 €
	012	Charges de personnel	399 320.00 €
	014	Reversement FNGIR + FPIC	69 556.00 €
	65	Gestion courante	77 490.45 €
	66	Charges financières	19 357.54 €
	67	Charges exceptionnelles	100.00 €
	68	Dotations aux provisions (dépréc. de valeurs)	100.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	7 500.00 €
	042	Amortissements	3 149.86 €
	TOTAL : 826 130.35 €		

Fonctionnement			
R	Chapitre	Objet	Somme
E C E T T E S	002	Excédent de fonctionnement reporté	113 421.76 €
	70	Cantine + garderie + RODP + Bail éolien	34 300.00 €
	73	Impôts + pylônes + éoliennes + FNGIR /FPIC	428 645.00 €
	74	Dotations et attributions compensatoires Etat	206 975.07 €
	75	Loyers + locations salle des fêtes	25 788.52 €
	013	Atténuations de charges	17 000.00 €
	TOTAL : 826 130.35 €		

Evolution des taxes communales

Malgré la forte inflation à laquelle la commune doit faire face (notamment le coût de l'énergie), les élus ont décidé de mesurer l'augmentation des impôts directs locaux afin de ne pas alourdir trop fortement la charge pesant sur leurs administrés.

	2020	2021	2022	2023
Taxe sur le Foncier Bâti	30.92 %	30.92 %	31.23 %	31.85 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	22.83 %	22.83 %	23.06 %	23.52 %
Cotisation Foncière des Entreprises	20.66 %	20.66 %	20.87 %	21.29 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	-	-	-	18.57 %

Aides du CCAS

Aides	Montant	Pièces à fournir	Délai pour faire la
Cadeau de naissance	30 €	RIB + justificatif de domicile	1 an à compter de la naissance
Aide à la conduite accompagnée*	75 €	Attestation d'inscription à la conduite accompagnée + RIB + justificatif de domicile	6 mois à compter de la date d'inscription à l'auto-école
Installation d'un dispositif d'alerte (Bracelet/médaille)	Jusqu'à 40 €	Facture acquittée + RIB + justificatif de domicile (non cumulable avec l'aide à l'achat d'une boîte à clés)	6 mois à compter du début du contrat de téléassistance
Achat d'une boîte à clés	Jusqu'à 40 €	Facture acquittée + RIB + justificatif de domicile (non cumulable avec l'aide à l'achat d'une boîte à clés)	6 mois à compter de l'achat
Aide aux futurs lycéens*	25 € (en bon d'achat)	Copie de l'affectation en lycée + justificatif de domicile	Valable jusqu'au 30 septembre de l'an-

* Pour l'aide à la conduite accompagnée et l'aide aux futurs lycéens

Il est précisé que sauf emménagement récent, le bénéficiaire devra avoir suivi sa scolarité au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Civray – Saint Ambroix et ses frères et sœurs, s'il en a et s'ils sont en âge d'y être accueillis, devront y être inscrits.

Pour toutes les aides

Il est précisé que l'aide ne sera pas attribuée si le demandeur ou ses parents sont redevables d'une quelconque dette envers la collectivité.

Tarifs cantine, accueil périscolaire et centre de loisirs au 01/09/2023 :

Par délibération en date du 24 mars 2023, le Conseil municipal a décidé de fixer les tarifs des services périscolaires, applicables au 1er septembre 2023, comme suit :

Enfants de moins de 5 ans :	3,00 €
Enfants de plus de 5 ans :	3,50 €
Adultes :	7,30 €
Accueil périscolaire :	2,50 € de l'heure
Centre de loisirs :	8,00 € la ½ journée (hors repas)

Entretien voirie

La loi « LABBÉ », votée en 2017, interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires. Aussi impopulaire soit-il, en août 2021, l'équipe municipale a voté à l'unanimité en faveur de la mise en place d'un arrêté municipal pour que chaque habitant entretienne devant chez lui et participe ainsi à l'effort collectif. Le maintien en état constant de propreté de notre territoire, sans augmenter la masse salariale ou le budget de fonctionnement de la collectivité (le recours à une entreprise extérieure reste très onéreux), nécessite que chacun s'implique dans cette mission d'intérêt général. Les services communaux continuent d'assurer le nettoyage devant chez les administrés qui ne sont pas en capacité physique de le faire.

Il est du devoir de chacun d'entretenir devant chez soi et vous êtes de plus en plus nombreux à le faire et nous vous en remercions.

Nos amis à quatre pattes



Merci de ramasser les crottes de votre chien

L'abandon des déjections canines est interdit sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal, sous peine d'une amende de 35€. Par respect pour les autres usagers, merci de laisser la domaine public propre après votre balade quotidienne.

Nous profitons de cet article pour rappeler aux propriétaires que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse : à défaut, leur responsabilité serait engagée en cas d'accident.

Brûlage des déchets = une pratique interdite toute l'année

Le brûlage à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et à ses conséquences sanitaires. En cas de non-respect de cette interdiction, une contravention pouvant aller jusqu'à 450€ peut être appliquée à un particulier. Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent : le compostage domestique, le broyage et le paillage ou la déchèterie.



Horaires de l'éclairage public

Le Bourg

- le matin : 5h jusqu'au lever du jour
- Le soir : de la tombée de la nuit jusqu'à 23h

Les hameaux

- le matin : 6h jusqu'au lever du jour
- Le soir : de la tombée de la nuit jusqu'à 23h



Repas des voisins

Le mois de juin rime avec beaux jours, barbecue et convivialité.



Ainsi, cette année, le **Grand Entrevins** a ouvert les festivités avec son traditionnel repas des voisins organisé le dimanche 4 juin à midi. Après 3 ans de suspension, c'est avec bonne humeur que les voisins se sont retrouvés pour partager les spécialités des uns et des autres.

Le samedi 10 juin à midi, **Le Coudray** a organisé son premier repas des voisins sur la place des Seigneurs du Puy. Une petite trentaine de personnes se sont réunis malgré une météo incertaine. Rendez-vous est donné pour l'an prochain.



Enfin, le samedi 10 juin au soir, c'est **Bois Ratier** qui a terminé avec son traditionnel repas des voisins pour la 15ème année consécutive. Un hommage a été rendu à M. Fabien, parti quelques semaines plus tôt et qui était à l'initiative de cette coutume en 2008.

17 mars : pourquoi une Saint Patrick à Civray ?



Si la Saint Patrick trouve ses racines en Irlande, le 17 mars marque aussi l'arrivée du printemps dans d'autres régions. Le 17 mars 2022, la municipalité a organisé sa 1ère fête de la Saint Patrick. Tout est parti d'une demande de l'artificier avec qui la mairie avait signé un contrat pour lui mettre à disposition une salle pour une formation d'artificiers qu'il devait assurer. En échange, il proposait de tirer ses essais le soir. Civray Festivités ayant accepté d'assurer une buvette le soir, la fête était lancée.



Depuis, l'équipe municipale a fait le choix de célébrer le printemps sur la musique celtique et de faire de cette date, une fête propre à Civray avec le tirage du feu d'artifice.

L'édition 2023 a été une franche réussite avec la participation de l'association bretonne Brug Arvor qui a initié nombres de Civrayens aux danses et musiques bretonnes.

Rendez-vous est pris pour 2024 !

Les dates à retenir

Samedi 1er juillet

- 19h30 : Soirée théâtre d'improvisation à la salle des fêtes proposée par LefetarTards

Mercredi 12 juillet

- Marché de producteurs : les bénéfices de la buvette seront reversés à l'association de nos Anciens Combattants

Vendredi 14 juillet

- 18h : Galette offerte par la Municipalité dans les différents hameaux - à la salle communale d'Entrevins, au pont du Coudray, à l'arrêt de bus à Bois Ratier et sur la place à La Chapelle du Puits
- 20h : Galette offerte à la salle des fêtes

Samedi 12 août

- Fromagée proposée par Civray Festivités à la salle des fêtes de Civray

Lundi 4 septembre

- Rentrée des classes

Mercredi 27 septembre

- Marché de producteurs de 17h à 20h Place Roger Ledet

Mercredi 25 octobre

- Marché de producteurs de 17h à 20h Place Roger Ledet, Concours *Halloween*

Début novembre (date à définir)

- Soirée théâtre à la salle des fêtes

Samedi 11 novembre

- Commémoration à 11h au cimetière, suivie du pot de l'amitié à la salle des fêtes

Dimanche 26 novembre

- Repas des aînés à la salle des fêtes

Samedi 9 décembre

- Marché de Noël à la salle des fêtes